

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La formation spécialisée du CSA académique s'est réunie ce matin en formation exceptionnelle afin d'évoquer la prévention du risque suicidaire et l'accompagnement des personnels et des établissements dans ces situations.

Chaque suicide constitue un drame humain inacceptable, qui nous oblige à tenter, avec détermination, d'en comprendre les ressorts, très souvent multiples, afin de prévenir toute nouvelle situation.

Les échanges avec les représentants des personnels lors de la formation spécialisée ce matin ont permis à la fois d'établir la réalité des actions déjà menées, mais également d'identifier plusieurs sujets sur lesquels la prise en charge des risques psycho-sociaux peut être encore améliorée. La rectrice se félicite de la qualité des échanges qui se sont tenus avec les organisations syndicales, sur ce sujet dramatique.

L'instance a d'abord évoqué la question de l'échange d'information entre les autorités académiques et les organisations syndicales. Elle est la condition première de la bonne prise en charge de chaque situation. Les échanges avec les représentants des personnels ont à ce titre permis d'identifier l'ensemble des situations de suicide, au-delà de l'année scolaire en cours, mais aussi de réaffirmer la nécessité, pour garantir que toutes les situations soient bien connues, de formaliser davantage le circuit de transmission de l'information. Les protocoles existants, prévoyant ces signalements spécifiques, seront ainsi rediffusés.

La manière de prendre en charge chaque situation afin d'en conduire l'analyse a également été évoquée avec les représentants des personnels. Les réunions, depuis le début de l'année, de plusieurs instances départementales ont été évoquées, à la fois pour en rappeler la nécessité, mais aussi pour réaffirmer l'importance qu'elles puissent se tenir dans des délais courts et proches de l'événement.

Ces instances départementales ont l'objectif de décider de la mise en place d'enquêtes. La réalisation d'une enquête, quand elle est décidée, permet de mieux distinguer, autant que cela est possible, les différentes causes (personnelles, professionnelles, ...) qui ont tragiquement abouti à l'acte suicidaire. La mise en œuvre de quatre enquêtes a été évoquée et confirmée avec les représentants des personnels. Les organisations syndicales ont sollicité la mise en place d'une enquête supplémentaire, réalisée au niveau académique. Sensible aux informations données par les représentants des personnels, la Rectrice a souhaité que cette demande puisse être retenue.

Les échanges avec les représentants des personnels ont également permis d'évoquer la question essentielle de la prévention du risque suicidaire. Les dispositifs existants, les actions déjà en place ont été évoqués, tels que le livret académique identifiant les ressources accessibles aux personnels, ou le guide des situations à risque. Ces outils feront l'objet d'une nouvelle diffusion afin qu'ils soient mieux connus et partagés. L'intérêt de la formation des personnels à la prévention des risques psycho-sociaux a été rappelé : des actions seront également mises en œuvre en ce sens, notamment à l'intention des

personnels encadrants, pour favoriser l'appropriation de ces questions au plus près des collectifs de travail. Le plan de prévention des risques psycho-sociaux, précédemment défini pour la période 2021-2024, sera rapidement actualisé.

Le point fait sur l'accompagnement des personnels et des élèves des établissements qui ont connu des situations suicidaires a enfin permis de rappeler les actions déjà mises en place, consistant en la mobilisation de cellules d'écoute, mais aussi de souligner la difficulté d'adapter, dans certains cas, la réponse en fonction de chaque situation particulière. Les modalités de cet accompagnement des équipes et des élèves pourront ainsi faire l'objet de nouveaux échanges avec les représentants des personnels, notamment dans le cadre de la mise en place d'un protocole permettant de répondre aux événements à caractère traumatique.

Les échanges ont à la fois permis de partager un constat sur la réalité des prises en charge déjà assurées, mais aussi d'en mesurer les limites et les difficultés de mise en œuvre. Différents points d'amélioration ont pu être identifiés, dont plusieurs feront l'objet de nouveaux travaux avec les représentants des personnels.

Les échanges tenus lors de cette instance ont permis d'évoquer, avec gravité et responsabilité, les difficiles questions que soulève l'acte suicidaire, depuis sa prévention jusqu'à la façon de le prendre en charge quand, de manière tragique, il survient. Cette réflexion, le travail mené, la volonté de l'améliorer sans cesse, témoignent de notre détermination, évidemment partagée avec les élus des personnels, à prévenir de telles situations.

--

BUREAU DE PRESSE

168, rue Caponière
14000 Caen
Tél : 06 87 57 51 36